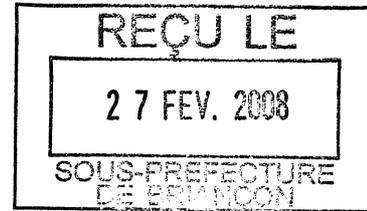




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Prés : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N°26 TER DU 18 FÉVRIER 2008

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

OBJET : COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE **P.I.C. INTERREG IV**

Projet « Plateforme partagée de valorisation et de commercialisation de l'offre touristique franco-italienne »

Vu, le programme d'initiative communautaire INTERREG IV 2007/2013, volet A, ALCOTRA

Vu, la Charte de Coopération transfrontalière des structures intercommunales des Hautes Vallées signée en décembre 2000,

Vu, la mise en place de la Conférence des Elus des Hautes Vallées en date du 12 juillet 2001

Vu la délibération n°6 A en date du 10 décembre 2001, portant engagement de la démarche par la communauté de communes du Briançonnais aux différents projets,

Considérant la réouverture des crédits européens et la nécessité de programmer de nouvelles actions afin d'en bénéficier,

Considérant l'avis favorable des Membres de la Conférence des Elus des Hautes Vallées à l'égard du projet de « Plateforme partagée de valorisation et de commercialisation de l'offre touristique franco-italienne »,

Vu, l'avis favorable de la Commission relations transfrontalières en date du 24 octobre 2007

Vu, l'avis favorable du Bureau en date du 14 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (moins 7 abstentions)

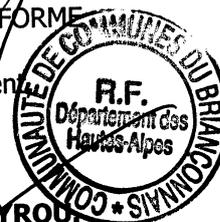
- Approuve le projet de « Plateforme partagée de valorisation et de commercialisation de l'offre touristique franco-italienne », tel que détaillé en annexe
- Autorise Monsieur le Président à :
 - Solliciter les contreparties nationales indispensables au financement de cette action, sur la base du plan de financement triennal annexé à la présente
 - Signer la convention transfrontalière à intervenir, la Communauté de Communes assurant le rôle de principal partenaire, chef de fil du projet côté français.
- Décide de s'engager financièrement dans la réalisation de cette action, à hauteur des montants spécifiés dans le plan de financement susmentionné
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président

Alain BAYROU



25 FEV. 2008

Date dépôt S.P. :

27 FEV. 2008

Date affichage :